



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Planet MEDIA S.A.

### **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (les "SOP-2020")**

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2020 - résolution n°14

Planet MEDIA S.A.

93 rue de la Victoire - 75009 Paris

*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : GM-RB



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Planet MEDIA S.A.**

Siège social : 93 rue de la Victoire - 75009 Paris  
Capital social : €482 913

### **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (les "SOP-2020")**

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2020 - résolution n°14

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« SOP-2020 ») au bénéfice des salariés et dirigeants éligibles aux termes des dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total maximal des options ainsi consenties est 482 000, chaque option donnant droit à l'achat ou à la souscription d'une action ordinaire de la société, soit un nombre maximum de 482 000 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital d'un montant maximum de 48 200 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du Directoire renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 225-177 du code de commerce sans que la méthode qui sera retenue parmi les deux prévues par cet article soit précisée.



**Planet MEDIA S.A.**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de  
souscription ou d'achat d'actions (les "SOP-2020")  
29 juillet 2020*

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Paris La Défense, le 29 juillet 2020

KPMG S.A.

Geoffroy Muselier  
*Commissaire aux comptes*

Christophe Pacton  
*Associé*